Chambre de Commerce de Douai. — Au cours de sa séance du 19 février 1914, la Chambre de Commerce de Douai a pris la délibération suivante :

Distribution de l'électricité dans la ville de Douai. — Selon ce qui a été convenu au cours de la séance du 15 janvier 1914, les membres de la Chambre reprennent l'étude des conditions dans lesquelles se fait la distribution de l'électricité dans la ville de Douai.

Après une discussion à laquelle prennent part tous les membres présents,

La Chambre de Commerce,

Emue de l'énorme différence entre le prix du kilowatt payé à Douai et celui payé dans les communes voisines,

Emet le vœu que l'administration municipale entame des pourparlers avec la Compagnie du gaz pour l'application de l'article 56 du cahier des charges qui est le suivant :

« Article 56. — Revision du prix. — L'administration se réserve la faculté d'abaisser tous les cinq ans, à partir de la notification de l'approbation de la concession par le préfet, les prix fixés aux § 1 et 3 de l'article précédent.

« La détermination de ces abaissements de prix sera calculés par une commission de quatre membres, deux nommés par le maire, après avis du Conseil municipal, deux par la concessionnaire. Cette commission prendra pour base de sa détermination les perfectionnements apportés dans la production économique de l'électricité et qu'elle jugera susceptibles d'être apportés dans l'installation existante de la concessionnaire.

« Dans ses évaluations, elle devra tenir compte de l'intérêt et amortissement industriels des installations nouvelles et de l'état d'amortissement du capital déjà engagé.

« Il est entendu que l'exploitation plus intense du réseau, prévue au plan, et de ses extensions éventuelles, n'intervient pas comme élément du prix de revient, la concessionnaire courant des chances d'augmentation ou de diminution de la vente d'énergie électrique.

« Dans ces conditions d'ensemble, la concessionnaire sera obligée de faire profiter l'éclairage public et particulier de tout abaissement du prix de revient, dans la proportion des trois quarts, l'autre quart restant pour elle.

« En cas de désaccord des experts, un cinquième expert sera nommé par le président du Tribunal civil sur requête du maire, et sera choisi parmi les ingénieurs du service électrique de l'Etat.

« En cas de non désignation des deux experts par la concessionnaire dans la quinzaine de la demande qui lui sera faite, il sera procédé à cette désignation par le président du Tribunal civil.

« L'avis de la commission ne recevra son effet qu'après l'approbation du Conseil municipal ratifiés par le préfet ».

Concours de coqs. — Un grand concours de coqs aura lieu le dimanche 10 mai courant à l'établissement François Caby, 28, rue de Brébières (près la porte d'Arras).

Mise 10 francs pour en gagner 25.

Tirage au sort à 4 heures et demie. Mise au parc à 5 heures. Armes réglementaires.

Cyclo-Club Douaisien. — L'assemblée générale de cette société vient d'avoir lieu à son siège, café Adida, rue de la Mairie.

Aussitôt la séance ouverte, le secrétaire donne de suite lecture des travaux de la société pendant l'année 1913.

Le Cyclo-Club Douaisien organisa les courses cyclistes suivantes :

Douai-Gavrelle-Douai, 30 kilomètres.

Douai-Mondcourt-Douai, 100 kilomètres.

Douai-Arras-Cambrai-Douai, 80 kilomètres.

Grand prix Griffon.

Cette société organisa également et avec un grand succès le Tour de Douai pédestre, le Championnat pédestre de l'heure.

En dehors de ces épreuves, la société prit part avec succès au concours de la Mi-Carême et fit une brillante réception à deux de ses membres, MM. Deranbure et Debail, qui se distinguèrent dans le Tour de Paris pédestre.

Elle prêta son concours pour organiser les courses cyclistes et pédestres à Lewarde, Aniche, etc., pour le contrôle du Tour de France automobile, du Circuit minier du Nord et du Pas-de-Calais, pour la Traversée de Douai à la nage, pour le grand festival de Gayant et aux fêtes de quartiers de la rue Deforest, de la place du Palais, de la rue Saint-Albin et de la rue d'Aniche.

Après les comptes rendus moral et financier approuvés par l'assemblée, on passe alors au vote pour le renouvellement de la commission qui est ainsi constituée :

Président d'honneur, MM. Charles Bertin, maire de la ville de Douai ; vice-président d'honneur, Raoul Dubron, conseiller municipal ; président, Maurand Delcambre; vice-présidents, Victor Dupont et Jean Déléclusse ; secrétaire, Edouard Adida ; trésorier, Alphonse Hénin ; capitaine de route, René Ghyselinck ; lieutenant de route, Gustave Hefeuille ; chronométreur, Henri Bottot ; commissaires, Léon Deranbure et Emile Leroy.

Ainsi qu'on peut s'en rendre compte, le Cyclo-Club Douaisien qui fut fondé en 1901, est toujours une de nos sociétés locales les plus prospères.

COURCHELETTES

Un enfant étouffé. — Une ménagère, Mme Chiroute, née Duval, a, dans la nuit de lundi à mardi, involontairement étouffé son bébé âgé d'un mois et demi qu'elle avait placé dans son lit auprès d'elle.

Le docteur Beaupres, médecin-légiste, a été commis par le Parquet pour examiner le petit cadavre.

Au cours de leur enquête, les gendarmes ayant été outragés par M. Chiroute, l'ont arrêté et déféré au Parquet.

FLINES-LEZ-RACHES

Un violent. — Lundi, l'ouvrier mineur Georges Vanghelle, 34 ans, rentrant ivre de son travail, eut une violente discussion avec son épouse qui est sur le point d'être mère, et lança après elle une hache.

Atteinte à la tête, Mme Vanghelle s'affaissa assez sérieusement blessée et perdit du sang en abondance.

L'irascible mineur a été arrêté, déféré au Parquet et écroué.

VALENCIENNES

Un renseignement. — Un de nos confrères se félicitant de ce que, rien qu'au cours de la semaine écoulée, il se soit produit vingt-huit naissances à Valenciennes, fait remarquer que sur ces vingt-huit naissances, quinze appartiennent à la rue Amédée-Bultot, et il s'écrie : « Comment ! voilà l'une des plus petites rues de la ville qui donne à elle toute seule plus d'enfants que les 350 autres rues, boulevards, avenues, passages et places, quais, ruelles et impasses de Valenciennes », et il ajoute : « Il y a donc des berceaux dans toutes les maisons de la rue Amédée-Bultot ! »

Mais non, confrère, il n'y a pas de berceaux dans toutes les maisons de la rue Amédée-Bultot, mais il y a, dans la rue Amédée-Bultot, l'Hôtel-Dieu, et c'est dans cet établissement hospitalier que vont faire leurs couches les filles ou femmes indigentes de Valenciennes, et même dans certaines circonstances celles des communes de l'arrondissement. Chaque semaine, au tableau des naissances de Valenciennes, la rue Amédée-Bultot figure en très bonne place, mais sur mille naissances imputées à cette rue, il y en a neuf cent quatre-vingt-quinze qui se sont produites à l'Hôtel-Dieu.

Au surplus, nous ne pouvons que nous féliciter avec notre confrère de la recrudescence de la natalité à Valenciennes. Cette année, nous avons eu pour le premier trimestre, 227 naissances, alors que le premier trimestre de l'an dernier ne nous en avait fourni que 187. Pour peu que cela continue, nous aurons à enregistrer, en fin d'année, des résultats merveilleux que bien des villes n'auront jamais connus, et qui feront tressaillir d'aise l'honorable M. Piot, qui, comme chacun sait, est l'apôtre de la repopulation.

Société des anciens sous-officiers de l'arrondissement de Valenciennes. — Grande fête annuelle. — Le conseil d'administration de cette société vient de fixer au dimanche 5 juillet 1914, d'accord avec la municipalité, l'organisation de sa 22e grande fête annuelle.

Il en soumettra prochainement à l'approbation d'une assemblée générale le projet de la dite fête, qui pourrait avoir lieu sur la place Verte de Valenciennes, brillamment décorée et illuminée pour la circonstance.

Comme de coutume, il s'est assuré d'avance le précieux concours d'une phalange artistique très renommée et de très grande valeur ; et si toutefois l'assemblée générale veut bien ratifier son choix, la fête du 5 juillet prochain obtiendra un succès sans précédent, qui aura un grand retentissement dans toute la région.

Nota. — Les personnes désireuses de participer avec leur famille aux belles fêtes organisées régulièrement chaque année par cette société doivent se faire inscrire dès maintenant membre honoraire ou participant, la cotisation est de 6 francs payable dans l'année.

Le feu dans la région. — A Hérin, le feu a détruit la ferme de M. Joseph Berquet, cultivateur. Les récoltes ont été détruites, mais le cheval, les vaches, veau, porc ont pu être sauvés. Un immeuble voisin occupé par Mme Libre, a été également détruit.

A Wallers, un bâtiment servant de fourgrange et remise, appartenant à M. Sylvestre Recq, a été incendié.

Les voleurs de vélo. — Marcel Moriot, 20 ans, monteur, et Jeanne Deuvelle, 19 ans, ont été arrêtés pour s'être appropriés deux vélos d'une valeur de 350 francs, appartenant à un marchand de Wingles, M. Auguste Bertieux.

Briquets non estampillés. — Modeste Debruyser, 22 ans, et Jules Leclercq, 19 ans, tous deux de Roubaix, ont été arrêtés place de la Gare, pour mise en vente de briquets non estampillés.

Coups de couteau, de pied, de poing. — Un Flamand du Faubourg de Cambrai, Léon Beaupres, a été arrêté pour avoir frappé dans le dos d'un coup de couteau un autre Flamand, Justin Debruyne, 23 ans, frappeur, parce qu'il ne voulait pas lui payer à boire. Debruyne, dont la blessure n'est pas grave, est soigné à l'Hôtel-Dieu.

— La femme Potiez a été rouée de coups de pied et de poing par son mari. Motif inconnu.

— Au lycée, un ouvrier peintre, Jules Verbeck, a frappé d'un violent coup de poing sur le nez son patron, M. Dupont, parce qu'il lui interdisait de chanter en travaillant.

Collision. — A l'angle de la rue Derrière-les-Murs et de la rue de Lille, un camion de déménagement de la maison Fiévet, a heurté l'automobile de M. Riboullot, pharmacien, avenue de Mons, qui a été sérieusement endommagé.

ANZIN

Accident. — A l'usine d'Escaut-et-Meuse, l'ouvrier Joseph Leplus, âgé de 19 ans, qui était occupé à des travaux de terrassement, a été renversé par un chariot rempli de terre et de pierres, qui bordait la tranchée dans laquelle il se trouvait, et a été broyé entre le véhicule et de gros moellons. Il a été tué sur le coup.

RAISMES

Mœurs. — Un sieur P... est accusé de s'être livré à des actes immoraux sur une gamine de 8 ans, dans un estaminet de la rue de Valenciennes.

BOUSIGNIES

Disparition. — On signale la disparition du jeune pupille Arthur Cousin, qui a quitté son nourricier, M. Joseph Dubois, parce qu'il lui avait reproché d'être rentré tardivement.

PERUWELZ-BONSECOURS

Concours hippique. — Le concours hippique de Péruwels aura lieu à la Pentecôte, les 31 mai et lundi 1er juin, à 2 heures et demie.

WALLERS

L'Association des anciens élèves organise pour le 31 mai et le 1er juin un voyage à Paris.

THIVENCELLES-CRESPIN

A la caisse autonome. — Les élections de la caisse autonome des mineurs ont eu lieu le dimanche 3 mai.

Ont obtenu à Thivencelles ;

Fosse Saint-Pierre : Vieux-Syndicat Basly, 68 voix ; syndicat Broutchoux, 6 voix.

Fosse Soult : syndicat Broutchoux, 11 voix ; Vieux Syndicat Basty, 147 voix.

Mines de Crespin ;

Vieux Syndical : 41 voix ; syndicat Broutchoux : 34 voix.

HAVELUY

Accident. — A la fosse d'Haveluy, le mineur Auguste Delsaut, 30 ans, a eu la colonne vertébrale fracturée par une pierre détachée du toit.

Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira le mardi 12 mai.

Une alerte. — Lundi soir, à 7 heures 20, la générale a été sonnée dans les rues de Valenciennes mettant toute la population en émoi et faisant réintégrer la caserne dare-dare à tous les troupiers. Il ne s'agissait que d'une simple alerte.

Théâtre. — Le dimanche 10 mai, la tournée Ch. Baret viendra jouer « Les Deux Canards », l'amusante pièce de MM. Tristan Bernard et A. Athis.

Marché aux bestiaux. — Au marché de lundi, il a été amené 112 bœufs, 106 vaches et 100 taureaux.

NOYELLES-SUR-L'ESCAUT

Tentative de suicide. — Hier, vers 3 heures du matin, le nommé Lemaire, âgé de 20 ans, demeurant chez ses parents, s'est tiré un coup de carabine, calibre 9 millimètres, dans la tempe gauche après des réprimandes faites par son père.

AVESNES

Deux petits abandonnés A HAUMONT

On a amené pour quelques jours à l'hospice de Maubeuge, deux jeunes enfants, Blanche Vanackère, 6 ans, et Maximilien Vanackère, 4 ans.

Les deux enfants avaient été abandonnés par leur mère, une dizaine de jours avant, et c'est en attendant qu'ils soient confiés à l'Assistance publique qu'ils ont été admis à l'Orphelinat de l'hospice.

Nous avons vu les deux orphelins qui ont, ma foi, une mine excellente, et ont l'air fort éveillés.

L'un comme l'autre, ils content volontiers leur histoire et ceci dans le langage de leur âge, tout plein d'imprévu et de drôlerie.

— Comment la trouves-tu ici ? demandons-nous au petit Maximilien.

— « Ma maman est partie », répond-il, « avec un homme », ajoute-t-il presque gravement.

— Mais ton père ?

— Papa est mort... Il « buvait tous ses sous » ; tandis que l'ami de maman rapportait toute sa paye...

— Où habitais-tu à Hautmont ?

— Dans une petite « rouelle », il y avait un jardin par là...

Et le petit indique le côté de sa main droite.

— As-tu vu ta maman partir ?

— Oui, ils sont partis le matin. Ils ont emporté les meubles. Maman m'a embrassé et m'a dit « au revoir ».

— Mais toi, qu'as-tu fait après ?

— « J'ai dormi ». Puis je me suis levé et j'ai été déjeuner chez une voisine.

Et, en effet, cette voisine espérant toujours que la mère reviendrait, avait gardé les enfants quelques jours et ne s'était décidée que tardivement à prévenir le commissaire de police.

La petite Blanche fait le même récit que son frère.

Au moment où nous photographions les deux petits abandonnés, elle tient à mettre la blouse noire qu'elle portait à Hautmont, « afin que sa mère la reconnaisse ».

Mais, sans doute, la mère, partie sans laisser d'adresse, est-elle bien loin maintenant. Sans doute ne verra-t-elle pas la photographie que nous avons prise et ne reconnaîtra-t-elle pas la petite « blouse noire ».

AVESNELLES

Ducasse. — La ducasse de la Maison des Planches aura lieu les 10 et 11 mai.

Le dimanche, à 4 heures et demie, concert par la musique d'Avesnelles.

Pendant les deux jours, bal à 8 heures.

LANDRECIES

Présentation. — M. Juing, commandant nouvellement promu, a été présenté aux troupes du 2e bataillon du 84e sur le terrain de manœuvres.

Nomination. — M. Coppolani, ancien adjudant, a été nommé percepteur à Anglès-du-Tarn. Félicitations.

MAUBEUGE

Mort subite. — Lundi matin, vers 6 heures et demie, M. Charles Dumont, ouvrier peintre, âgé de 55 ans, était attablé au débit du bureau de tabac de la place Mabuse, lorsque subitement il s'affaissa.

Sa femme, avertie immédiatement, vint le chercher. Mais Dumont ne tardait pas à expirer à son domicile, 8, rue Vauban.

M. Dumont avait été autrefois établi peintre à Marpent.

Dans la soirée de dimanche, comme poussé par un pressentiment, il était allé voir sa fille qui habite Sous-le-Bois, et il avait serré, plus fortement que d'habitude, la main de divers amis.

Le retour au pays. — La gendarmerie a arrêté Georges Piérard, 41 ans, briquetier, qui, bien qu'expulsé du territoire français, y était rentré depuis le 20 avril dernier.

ASSEVENT

Quand les femmes s'en mêlent... — Plainte a été portée par Pierre Burie, chauffeur, contre l'amie de son frère, Julietta Gilly, qui, se trouvant au débit Bailly, lui lança une chope à la tête.

BOUSSOIS

Le garde champêtre est incorruptible. — Léopold Druytschaever avait causé du scandale au débit Dertaux, et de plus, avait insulté la cabaretière.

Mis à la porte, il alla cuver son vin près du Calvaire. C'est là que le garde champêtre le découvrit.

« Tu es un propre à rien », lui dit d'abord l'ivrogne ; puis, se radoucissant, il offrit... un louis au représentant de la loi.

Druytschaever a été mis au violon.

BERELLES

Jamais deux sans trois. — Triple contravention a été dressée à C..., manœuvre à Albes, pour défaut de lanterne à son vélo, pour défaut de plaque d'identité et de contrôle.

Voulez-vous conserver votre élégance, faites-vous habiller sur mesure à la Cie Anglaise, Lille, 2, Grand'Place. Costumes et Pardessus depuis 65 fr. Rayon spécial de Tailleurs tout faits pour Dames. Même Maison : Cambrai, 50, Grand-Place. 1780

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

SOUCHEZ

Coup de couteau. — Mme Letombe-Meurion, demeurant route nationale, a, comme pensionnaire depuis le 24 avril, Philippe Prenger, 46 ans, domestique chez M. Lallart.

Une discussion pour un motif futile les mit aux prises au moment où l'ouvrier de ferme se disposait à se rendre au travail.

« Puisqu'il en est ainsi, dit-il, en quittant la maison, préparez mes effets ».

« Partez de suite, répliqua Mme Letombe, vous me ferez plaisir ».

« C'est bien, je m'en vais, mais je vous ferai votre affaire », dit Prenger en s'éloignant.

Vers 8 heures du matin, il revint et demanda un verre de genièvre que Mme Letombe lui refusa, ce qui eut le don de l'exaspérer. Il sortit un couteau et en porta un coup à la cabaretière, qui tomba blessée à la poitrine. Prenger a fui dans la direction de Neuville. Les gendarmes le recherchent.

ARLEUX-EN-GOHELLE

Le banquet de la subdivision des sapeurs-pompiers a eu lieu dimanche, salle Auguste Lhomme. Au dessert, M. Bontemps, lieutenant, et Lechepert, de Willerval, prirent la parole. Un bal termina la fête.

SAINT-OMER

Acte de dévouement. — Dimanche, vers deux heures de l'après-midi, un cheval, attelé à une voiture et appartenant à M. Fayolle, louager, savourait son picotin devant le numéro 2 de la rue de Longueville, quand, effrayé par le bruit des tambours et des clairons des sapeurs-pompiers, qui se rendaient au stand militaire, il partit à fond de train.

En vain M. Fayolle s'était efforcé de l'arrêter. Heureusement survint M. Paul Lemaître, maréchal des logis au 15e d'artillerie, en permission, qui, sans hésitation, se précipita aux naseaux de l'animal et parvint, non sans peine, à le maîtriser.

M. Lemaître, dont on doit, dans la circonstance, reconnaître le sang-froid, est le gendre de M. Labarrère, brigadier de police.

La circulation étant assez intense dans ce quartier, en raison surtout de la ducasse de Longuenesse, le courage de M. Lemaître a certainement évité des accidents.

BOULOGNE

CALAIS

Du plomb et des vis disparaissent. — M. Douis Déclemy, fabricant de tulles, a porté plainte contre des inconnus qui ont dérobé 2 moules de plomb, un cylindre de Jacquard, une vis sans fin, dans les décombres des bâtiments incendiés de l'usine Noyon.

M. Déclemy, qui est un des sinistrés, estime le montant de ce vol à 400 francs.

Mordu par un chien. — M. Théophile P..., 27 ans, plâtrier, rue Maréchal, est venu se plaindre qu'une chienne appartenant à M. F..., employé, rue Berthois, l'avait mordu au mollet, hier matin, vers sept heures, alors qu'il passait rue de Bruxelles.

La chienne sera examinée par le vétérinaire.

Départ du « Spanker ». — L'aviso anglais « Spanker », notre hôte depuis huit jours, a repris la mer, hier matin, à la marée de huit heures, regagnant son port d'attache.

Nécessité n'a pas de loi. — Henri E..., 47 ans, terrassier, demeurant rue Van-Grutten, a été surpris satisfaisant un besoin en plein milieu de la rue de la Cloche. La police lui a collé un procès verbal.

Assèchement du grand « Sas ». — Le grand « sas » faisant communiquer l'avant-port avec le bassin Carnot, va être asséché pour réparations des portes des écluses. Les travaux dureront deux mois, mais n'entraîneront aucun retard dans l'entrée et la sortie des navires fréquentant nos bassins.

BETHUNE

MONTIGNY-EN-GOHELLE

Œuvre d'humanité. — La séance de cinéma, organisée par M. Deprez, directeur du grand cinéma des familles, au profit des familles Failly, Lefebvre, Lambert, qui se trouvent dans une grande nécessité, a produit la somme de 181 fr. 40, qui apportera un peu de bien-être à ces familles si éprouvées.

Merci de tout cœur aux généreux organisateurs,ainsi qu'aux généreux donateurs qui contribuèrent à cette œuvre humanitaire. Dans une séance prochaine, le grand cinéma des familles jouera : « Le Chevalier de la Maison Rouge », œuvre célèbre d'Alexandre Dumas.

A l'Abattoir. — Il a été abattu pour le mois d'avril 1914 : 26 vaches, 7 veaux, 18 moutons, 79 porcs ; total : 130 bêtes, qui ont fourni 18.542 kilos de viande, ce qui a produit, pour droits perçus, la somme de 395 fr. 35.

Avis aux Contribuables. — Le maire informe les propriétaires fonciers qui auraient des changements à faire opérer, que M. le Percepteur se tiendra à la mairie, samedi 9 courant, à partir de 9 heures du matin, pour le travail des mutations foncières.

Ducasse communale. — Le maire informe les marchands forains à hâter leur demande d'emplacement, la ducasse ayant lieu le dimanche 10 mai 1914.

LIEVIN

Meeting d'aviation. — La municipalité de la ville de Liévin organise pour le dimanche 24 mai, une fête d'aviation avec le concours de l'Office général d'aviation de Paris.

Cette fête sera, paraît-il, grandiose autant par le nombre que par le choix des aviateurs qui y paraîtront.

Nous donnerons sous peu de plus amples détails.

— Un cheval attelé à une petite voiture appartenant à M. Corbel, boucher, s'est emballé. Cet attelage se trouvait rue Antoine-Dilly, le cheval prit peur et partit à vive allure vers la place Gambetta, rue Faidherbe, et se dirigeait vers la rue Defernez.

Le brigadier de police Dilly, qui se trouvait à l'arrêt de la rue Faidherbe, voyant venir le cheval dont l'allure augmentait, se plaça au milieu de la rue et lorsque la bête arriva à sa hauteur, se jeta à la tête du cheval et l'arrêta, non sans avoir été traîné 5 ou 6 mètres avant de pouvoir le maîtriser.

— La Fanfare Municipale offrira à ses membres honoraires, exécutants, et à leur famille logeant sous le même toit, le dimanche 10 mai, dans la salle de l'Hôtel de Ville, un bal avec orchestre de 15 musiciens.

Pour les personnes étrangères à la société prix d'entrée 1 franc.

LIBERCOURT

Des malfaiteurs ont pénétré, par effraction, dans la garderie de la fosse N° 5 des Mines d'Ostricourt. Ils y ont volé des planches, des serrures, des clous, le tout estimé 28 francs.

AUCHEL

Disparu et retrouvé. — Le jeune Réauf Louis, 11 ans, demeurant à Auchel, quitte, dimanche, vers 10 heures du matin, à la suite d'une remontrance de sa mère, le domicile de ses parents. Ne le voyant pas rentrer, ces derniers passent la nuit de dimanche à lundi dans la plus grande anxiété. Ce n'est que lundi, vers 4 heures du soir, qu'ils furent prévenus que leur fils était sain et sauf, au commissariat de Béthune, où ils s'empressèrent d'aller le rechercher.

LILLERS

Caisse d'Epargne. — Succursale d'Auchel. — Intérêt 3 %. — Séance du dimanche 3 mai 1914, sous la présidence de M. Delannoy Emmanuel, administrateur. Versements: 1.900 francs. Remboursements : Néant. La séance du 10 mai sera présidée par M. Dantin J.-B.

Marché du 5 mai. — Bonnes transactions. Beurre, 1.70 à 2.00 le demi kilo ; œufs, 2.00 à 2.60 le quart ; poules, 6 à 8 fr. paire ; poulets, 4.50 à 7.00, couple ; pigeons, 1.40 à 1.60, couple ; lapins, 1.50 à 4.00 pièce.

MARLES

Accidents aux Mines. — Fosse N° 5. — 1° Doolaeghe Théodore, 28 ans, a été blessé à la jambe gauche par la chute d'une pierre, alors qu'il était occupé à déboiser. Incapacité de travail de un mois.

2° Barbier Florimond, 29 ans, à Auchel, a reçu un bloc de charbon sur le pied droit. Incapacité de trois semaines.

VENDIN-LE-VIEIL

Un individu, chargé de vêtements volés aux ouvriers des fours à coke, se disposait à partir, lorsqu'on le surprit. Il jeta son ballot et fuit à toutes jambes. Son complice, qui faisait le guet, appréhendé, fut remis aux gendarmes. C'est un sieur Martin Bleuse, 52 ans, terrassier.

BILLY-MONTIGNY

Richard Monbalin, 25 ans, mineur, ne prit pas, pour satisfaire un besoin naturel, les précautions nécessaires. Les gendarmes l'ont arrêté pour outrage à la pudeur.

OIGNIES

Le jardin de M. Auguste Lévêque a reçu la visite de maraudeurs qui y ont pris 200 poireaux et 130 salades.

HENIN-LIETARD

Don aux pauvres. — En souvenir de la mémoire de sa mère décédée la semaine dernière, M. Louis Gruyelle a fait don aux pauvres du Bureau de Bienfaisance d'une somme de 1.000 francs qui sera distribuée incessamment.

L'Harmonie, qui a prêté son concours aux funérailles, recevra la somme de 100 francs.

Fédération Colombophile des Mines de Dourges. — Résultats du concours de Creil du 1er mai 1914, organisé par « La Columbia » chez M. Viart-Drut :

1. Lambenne ; 2. Nicaise ; 3. Deliers ; 4. Delplanque ; 5. Heripret ; 6. Wantier ; 7. Wéry ; 8. Libre ; 9. Wéry ; 10. Jorion ; 11. Lourdel ; 12. Faux ; 13. Ménard ; 14. Jorion; 15. Nicaise ; 16. Lekieffre ; 17. Demaret ; 18. Legrand ; 19. Leroy ; 20. Legrand ; 21. Gras ; 22. Leroy ; 23. Leroy ; 24. Viart ; 25. Jorion ; 26. Lentremy ; 27. Leroy ; 28. Leroy ; 29. Demaret ; 30. Becquembois ; 31. Delplanque ; 32. Blequit ; 33. Leleu ; 34. Delacroix ; 35. Joly ; 36. Heripret ; 37. Delattre.

Distribution des prix, le jeudi 7 mai, à 4 heures du soir, chez M. Viart-Drut, à Dourges.

Dimanche 10 mai 1914, Concours sur Rambouillet. 100 francs gratis chez M. Ledent, route d'Harnes. Mises en loges : vendredi 8 mai, à partir de 6 heures.

— Résultats du concours de Chantilly du 3 mai 1914, organisé par « L'Aile de Fer », chez M. Delacroix :

1. Dailly ; 2. Nicaise ; 3. Ménard ; 4. Dubois ; 5. Ménard ; 6. Nicaise ; 7. Lambenne; 8. Droulez ; 9. Lamendin ; 10. Delacroix ; 11. Dailly ; 12. Leroy ; 13. Nicaise ; 14. Nicaise ; 15. Dubois ; 16. Prudhomme ; 17. Hériprat ; 18. Leroy ; 19. Delplanque ; 20. Lourdel ; 21. Dailly ; 22. Delattre ; 23. Faux; 24. Warin ; 25. Gruson ; 26 Dailly ; 27. Cortiez ; 28. Deliers ; 29. Gras ; 30. Noël ; 31. Dupuis ; 32. Wéry ; 33. Jorion ; 34. Jorion ; 35. Warin ; 36. Dumarquez ; 37. Renoncourt ; 38. Cortiez ; 39. Dailly ; 40. Gruson ; 41. Lajonchère ; 42. Droulez.

Distribution des prix le jeudi 7 mai, à 3 heures du soir, chez M. Delacroix, à Noyelles-Godault.

LENS

La police a verbalisé pour outrages aux mœurs contre la demoiselle Marie Surelle, 20 ans.

Concert. — Le concert donné dimanche dernier par l'Amicale Michelet fut en tous points réussi. L'Orphéon mixte des Ecoles Campan et Michelet, dirigé par M. Anicy, groupant avec la société Philharmonique 300 exécutants, interpréta de façon magistrale le chœur des Pèlerins, de Wagner, et celui des Messagers de la Paix, de Rienzi.

La Société Philharmonique, dirigée par M. Hérété, donna une admirable audition de Siegfried-Ydille et des danses persanes.

M. Lefebvre, ténor, d'une voix délicatement nuancée, chanta avec beaucoup de talent, la Cavatine de Faust, la Sérénade de Schubert et Ton Sourire, de A. Catherine.

Mlle Valentine Blondel se révéla une artiste excellente, joignant à une maîtrise absolue de son organe un profond sentiment de l'interprétation musicale. Elle fut chaleureusement applaudie dans l'interprétation de fragments de la Reine de Saba, de Werther. Son succès fut aussi très grand dans le duo qu'elle chanta avec M. Lefebvre.

Très grand également et très mérité, le succès de Mlle Yvonne Clarinval, fine diseuse, actrice consommée. Sa diction impeccable, sa science parfaite de la scène la firent applaudir dans les poésies qu'elle récita et dans les deux saynètes : « Le Baiser de Banville » et « Cœur d'Artichaut », où M. Tiercé lui donna la réplique avec brio.

Mlle Alice Clarinval apporta au rôle modeste, mais difficile d'accompagnatrice, ses qualités de musicienne accomplie.

Caisse d'Epargne. — A la Caisse d'Epargne de Lens, sous la présidence de M. Adolphe Froissart, dans la séance de dimanche dernier, il a été effectué 78 versements se montant à 21.552 fr. et fait 41 remboursements pour 13.360 fr. 54.

La séance de vendredi prochain sera présidée par M. Auguste Gallet, celle de dimanche par M. Jules Lefebvre.

[illegible] : Hénin-Liétard, 26 versements, [illegible] fr. ; 4 remboursements, [illegible] — Bully : 41 versements, [illegible] remboursements, 1.580 fr. 70. — Carvin : [illegible] versements, 1.366 fr. ; 4 remboursements, 216 fr. 74. — Bruay : 91 versements, [illegible] fr. ; 3 remboursements, 1.320 fr. — Liévin : 16 versements, 1.452 fr. ; pas de remboursements.

SI LES DAMES VOULAIENT COMPRENDRE
L'excellent Vin de
BANYULS-TRILLES Quinquina
avec tous les apéritifs connus jusqu'ici
elles n'en prendraient jamais d'autre,
car ce véritable apéritif
est soigneusement préparé
avec un vieux vin pur exquis
et le meilleur quinquina
DEMANDEZ "UN TRILLES"
et exiger l'étiquette sur la bouteille
avec le mot « QUINQUINA ».
1659

TRIBUNAUX

Cour d'assises du Nord

Audience du mardi 5 mai 1914

1re affaire

Vol qualifié à Wattrelos

Joseph Dejardin, 19 ans, journalier à Roubaix, et Henri Bertein, 20 ans, journalier, né à Dunkerque, demeurant à Roubaix, sont accusés d'un vol de numéraire et de vêtements commis avec effraction le 20 mars 1914, à Wattrelos, dans la demeure et au préjudice de M. Vandenberghe, journalier et laitier.

Joseph Dejardin est condamné à 2 ans de prison.

Henri Bertein est condamné à 4 ans de prison et la Cour ordonne que cette peine sera confondue avec celle de 3 années de prison prononcée contre Bertein à une précédente audience.

Défenseurs : Mes Meton et Maurice.

2e affaire

Assassinat à Denain

L'accusé est le nommé Henri Picques, 39 ans, né à Denain, métallurgiste audit lieu.

Depuis 1903, date de leur mariage, les époux Richez-Piques, demeurant à Denain, faisaient très mauvais ménage. La femme, Léonie Piques, était constamment en butte aux mauvais traitements de son mari, ouvrier métallurgiste, ivrogne et brutal.

Le 24 février 1914, François Richez avait fêté le Mardi-gras en compagnie de son beau-frère, Henri Piques, et était rentré au domicile conjugal le lendemain vers quatre heures du matin, en état d'ivresse. Pour un motif des plus futiles, il porta à sa femme un coup de tisonnier au bras gauche et un violent coup de poing à la face ; ce dernier causa une fracture du nez et provoqua une abondante hémorragie.

Après s'être fait soigner par un médecin, la femme Richez se rendit vers midi, place Gambetta, où habitent une de ses tantes ainsi que son frère Henri. En voyant sa sœur très grièvement blessée, Henri Piques lui demanda si c'était encore son mari qui l'avait mise dans cet état. Sur la réponse affirmative de sa sœur, cet homme, déjà si souvent témoin des coups que celle-ci recevait, et n'ignorant rien des menaces de mort dont elle était l'objet, fut pris d'un sentiment d'indignation qui le détermina dès cet instant à venger sa sœur et à la débarrasser d'un tel mari.

Il s'arma d'un revolver qu'il possédait depuis un an, et se mit à la recherche de Richez. Ne l'ayant rencontré ni à son domicile ni à la sortie de son atelier, il entra vers deux heures de l'après-midi au cabaret Bernard, où il ne dissimula pas son intention de tuer son beau-frère. Puis, encore sous l'influence peut-être des libations de la veille, il alla se coucher jusqu'à 6 heures 45 du soir. Il revint alors, toujours aussi résolu, au domicile de Richez. Celui-ci n'étant pas encore de retour, Piques l'attendit à l'extrémité du jardin attenant à la maison, et dès qu'il le vit apparaître dans l'obscurité, à deux ou trois mètres de distance, il lui tira un coup de revolver, la balle atteignit Richez au front, pénétrant dans le cerveau et entraînant la mort un peu plus tard, pendant qu'on transportait le blessé à l'hôpital de Valenciennes.

Avant de mourir Richez avait eu le temps d'appeler sa femme auprès de lui, de lui demander pardon et de lui désigner confidentiellement son meurtrier. Ce dernier d'ailleurs,était allé immédiatement se constituer prisonnier au commissariat de police de Denain.

Piques a reconnu avoir commis son crime avec préméditation et il en a donné pour excuse l'indignation et les sentiments de crainte pour la vie de sa sœur que lui causaient les scènes de violences dont celle-ci était victime. L'accusé est très bien noté et n'a jamais été condamné.

Piques est condamné à 5 années de réclusion.

Défenseur : Me Escoffier.

VOYEZ
chez
M. MERLIN
95, Rue Nationale, LILLE
La 10 H P
VINOT-DEGUINGAND

ETATS CIVILS

LILLE

Naissances. — [illegible] Andrea, place [illegible] 14 — [illegible] Albertine, boulevard des [illegible] — [illegible] Paul, rue du Port, 86 — [illegible] Carmen, rue Balzac, cour [illegible], 4 — Debaque Louis, rue des Bois-Blancs, 156 — Dekourt Jeanne, rue de Dieppe, 1 — Blondelle Marthe, rue des Postes, 175, cité [illegible], 8.

Décès. — Minne Valérie, 38 ans, rue St-Sauveur, 99 — [illegible] Marie, 5 jours, rue d'Esquermes, 39 — Bernard Hélène, 58 ans 1/2, épouse de Elie Morel, rue St-Sébastien, 42 — Poupar Léonie, 71 ans, célibataire, rue du Curé-St-Sauveur, 12 — Reubry Raymonde, 6 ans, rue St-Sauveur, 99 — Lévêque Marie, 80 ans, veuve de Louis Dapsens, rue du Port, 86 — Van Loo Léonard, 58 ans 1/2, époux de Marie Neuts, rue Racine, 20 — Clique Clémence, 65 ans, épouse de Charles Fontaine, rue Basse, 44 — Becquart Pierre, 50 ans 1/2, époux de Charlotte Harot, rue Jacquemars-Giélée, 60 — Montignies René, 30 ans, célibataire, boulevard [illegible] — [illegible] Coralie, 78 ans, veuve de Auguste [illegible], quai de la Basse-Deûle, 104 — [illegible] Elie, 56 ans, époux de Adèle [illegible], rue [illegible], 22 bis — Legry Gabrielle, 12 ans, boulevard Victor Hugo, 299 — Boulet Louis, 30 ans 1/2, époux de Julia Lemaire, Pavé St-Joseph, Cité [illegible], 7 — [illegible] Marie, 62 ans, veuve de Augustin [illegible], rue des Fossés, 32 — [illegible] Victor, 30 ans, rue d'Esquermes, 10.

ROUBAIX

Naissances. — [illegible] Verheist, rue de Lannoy, fort Despretz, 44 — Marguerite Verleye, rue Ternaux, 5 — Jules Splender, rue des Fossés, 2 — Marius Lepial, rue du Fresnoy, 94 — Henri Verhaseel, rue de Beaumont, foyer Roubaisien, 2 — Augustine Meyer, rue de la Guinguette, [illegible] — Henri Baert, avenue Julien-Lagache.

Décès. — Léon Michelot, 21 ans, employé de commerce, rue Luxembourg, cour St-Louis, 11 — Désiré Lepers, 64 ans, [illegible], rue du Tilleul, cour Verhulst, 10 — Henriette Biron, 9 mois, rue de Mouveaux, cour Mallon, 6 — Marcel R[illegible], 6 ans, rue Grétry, 18 — Marie Degroeve, 70 ans, rue de la Perche, fort Sion, 26 — Bernadette Scalbert, 1 mois, rue d'Oran, 27 — Paul [illegible], 19 ans, sans profession, rue [illegible], 15 — Maurice Kesteloot, 6 mois, rue d'Alma, fort Frasez, 58 — Alice [illegible], 28 ans, sans profession, rue de la Vigne, 30 — Barbe Tommelin, 88 ans, avenue Julien-Lagache — Paul Vanderhoegen, 60 ans, magasinier, id. — J.-Bte Velcke, [illegible] ans, [illegible], id.

TOURCOING

Naissances. — Solange Guilbert, rue Basse, maison Colleau — Lucienne Vennieuwenhuyse, rue des 5-Voies, maison Delcroix, 4 — [illegible] Morel, rue du Triangle, 7 — Désiré Parmentier, rue Kellermann, 7 — Raymond Deurmont, rue des Courlons, 20.

Décès. — Marie Lagrou, 53 ans, sans profession, rue de l'Epinette, 235 — Elisa Westyn, 79 ans, sans profession, rue de Gand, 170 — Emerentienne Tenteseux, 76 ans, sans profession, rue Winoc-Chocqueel, 2 — Ursule Vanneste, 60 ans, sans profession, rue Achille-Testelin, 112 — Louise Contes, 56 ans, sans profession, rue d'Anzelterre, 112 — Julien Deschamps, 60 ans, camionneur, rue Nationale, 122 — Corentin Saout, 36 ans, peigneur, id. — Léonard Dubus, 56 ans, peintre, id.

FUNÉRAILLES

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de Monsieur

Charles-Emmanuel DELBOSSE

BOUCHER

décédé à Emmerin, le 4 mai 1914, à l'âge de quarante-sept ans, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux CONVOI & SERVICE qui auront lieu le Jeudi 7 dudit mois, à neuf heures et demie, en l'église d'Emmerin, sa paroisse.

Inhumation au cimetière dudit lieu.

1788